

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 - IDENTIFICATION

NOM DU PRODUIT : **METSPLICE, CARBIMET, BUEHLER-MET, BUEHLER**

NUMÉRO D'IDENTIFICATION : **16-5200-050,-080,-120,-320,-400,-600,15-5112 à 15-5122, 30-5108 à 30-5178,30-5243 à 30-5421,57-5152 à 57-5153, 61-4340 (060 à 600 grit)**
 USAGE/CLASSE DU PRODUIT : abrasif

FOURNISSEUR :

Buehler, Ltd.
 41 Waukegan Road
 Lake Bluff, IL 60044
 TÉLÉPHONE D'URGENCE : 800-424-9300
 INFORMATION : 847-295-6500

PRÉPARATEUR : SERVICE TECHNIQUE TÉLÉPHONE : 847-295-6500

PRÉPARÉE LE : 29 octobre 2007; 29/10/07

VERSION FRANÇAISE PAR BUEHLER CANADA : 800-268-3593

SECTION 2 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

ARTICLE	NOM CHIMIQUE	NUMÉRO CAS	TP/TP %
001	Calcium de carbonate	1317-65-3	1.0-10.0
02	Carbure de Silicium	409-21-2	20.0-60.0

LIMITE D'EXPOSITION

ARTICLE	ACGIH		OSHA		COMPAGNIE	
	ST-LEMP	ST-LECD	LEP-MTP	LEP-PLAFOND	ST-LEMP	PEAU
01	10 mg/m ³ *	N.E.	15 mg/m ³ *	N.E.	N.E.	Non
02	10 mg/m ³ *	N.E.	15 mg/m ³ *	N.E.	N.E.	Non

* une concentration de poussière d'une nuisance totale.
 (Voir la Section 16 pour les abréviations de la légende)

SECTION 3 - IDENTIFICATION DANGEREUSE

TENEUR LIMITE EN SITUATION D'URGENCE : La poussière est irritante pour les voies respiratoires.

EFFETS AIGUS - CONTACT OCULAIRE : Une irritante mécanique. Le contact peut causer des larmes et des rougeurs.

EFFETS AIGUS - CONTACT AVEC LA PEAU: Une irritante mécanique. Le contact prolongé peut causer une abrasion à la peau.

EFFETS AIGUS - INHALATION : La poussière ou les vapeurs peuvent causer une irritation mineure aux voies respiratoires. Une inhalation prolongée peut causer une toux.

EFFETS AIGUS - INGESTION : Peut causer des nausées et des vomissements.

EFFETS D'UNE SUREXPOSITION CHRONIQUE: Inconnu.

AUTRES INFORMATIONS : Non applicable.

VOIE(S) PRIMAIRES DE PÉNÉTRATION : INHALATION

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

CONTACT OCULAIRE : Nettoyer immédiatement les yeux à grande eau. Obtenir des soins médicaux.

CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec de l'eau et du savon. Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation persistante.

(Suite à la page 2)

Produit : 16-5200-050,-080,-120,-320,-400,-600,15-5112 à 15-5122, 30-5108 à 30-5178,30-5243 à 30-5421,57-5152 à 57-5153, 61-4340 (060 à 600 grit)

Préparée le : 29/10/07

Page 2

INHALATION : Aucun traitement nécessaire, puisque ce matériel n'est probablement pas dangereux s'il est inhalé. Si exposé à des niveaux excessifs de poussières ou de vapeurs, amener la personne incommodée à l'air frais et obtenir des soins médicaux en cas de toux ou d'autres symptômes.

INGESTION : Si avalé, ne PAS faire vomir. Donner un verre d'eau ou de lait à la personne incommodée. Appeler immédiatement un médecin ou le centre de contrôle antipoison. Ne jamais faire ingérer quelque chose à une personne inconsciente.

NOTES POUR LE MÉDECIN : Aucune information.

=====|
| SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES |
|=====|

POINT D'ÉCLAIR : N/A LIMITE INFÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ : N/A
(PENSKY-MARTENS C.C.) LIMITE SUPÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ : N/A
TEMPÉRATURE D'AUTOALLUMAGE : N/A

AGENT EXTINCTEUR : MOUSSE, CO₂, Chimique Sec, Eau

RISQUES INHABITUELS D'EXPLOSION ET D'INCENDIE : Des gazes et des vapeurs irritants et/ou toxiques de la résine peuvent être déclenchés pendant la combustion.

MESURES PARTICULIÈRES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES : Inconnu.

=====|
| SECTION 6 - MESURES EN CAS DE FUIITE ACCIDENTELLE |
|=====|

ÉTAPES À SUIVRE EN CAS DE FUIITE DU MATÉRIEL : Non applicable.

=====|
| SECTION 7 - MANIPULATION ET ENTREPOSAGE |
|=====|

MANIPULATION : Minimiser la production et l'accumulation de la poussière.

ENTREPOSAGE : Non applicable.

=====|
| SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE |
|=====|

CONTRÔLES D'INGÉNIERIE : Une ventilation générale habituellement adéquate.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Si les niveaux d'exposition sont inconnus, si les niveaux excèdent le ST/LEA ou si des effets sont constatés, utiliser un appareil respiratoire approuvé par la NIOSH contre les poussières/les brouillards selon les normes applicables des règlements de santé et sécurité et la recommandation du fabricant.

PROTECTION DE LA PEAU : Des gants en tissu ou synthétique pour se protégé.

PROTECTION OCULAIRE : Des verres de sécurité.

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : Non applicable.

MESURES D'HYGIÈNE : Suivre de bonnes pratiques générales de sécurité industrielle pendant l'utilisation.

(Suite à la page 3)

Produit : 16-5200-050,-080,-120,-320,-400,-600,15-5112 à 15-5122, 30-5108 à 30-5178,30-5243 à 30-5421,57-5152 à 57-5153, 61-4340 (060 à 600 grit)

Préparée le : 29/10/07

Page 3

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition : N/A Densité de Vapeur : N/A
Odeur : aucun Seuil olfactif : N/A
Apparence : papier sablé Taux d'évaporation : N/A
Solubilité dans l'eau : insoluble
Point de congélation : N/A Densité : >>1
Tension de vapeur : N/A pH @ 0,0% : N/A
État physique : solide Viscosité : N/A
Coefficient de répartition eau/huile : N/A
(voir la Section 16 pour les abréviations)

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

CONDITIONS À ÉVITER : Non applicable.

INCOMPATIBILITÉ : Non applicable.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUSE : Oxyde de carbone. Composition phénolic. Formaldéhyde.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Aucune situation sous les conditions normales.

STABILITÉ : Ce produit est stable dans des conditions d'entreposage normales.

SECTION 11 - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Aucune information disponible sur le produit ou les éléments toxiques.

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

RÉSULTATS D'ESSAIS ÉCOLOGIQUES : Aucun disponible.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS POUR L'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉLIMINATION : Le matériel peut être déposé dans un déchargement si les règlements locaux le permettent. Si le matériel est devenu contaminé, suivre les procédures courantes des règlements locaux concernant la santé et la méthode d'élimination appropriée.

INFORMATION POUR LE TRANSPORT

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE DU MIN. DES TRANSPORTS : N'est pas réglé pour le transport.

NOM TECHNIQUE DU MIN. DES TRANSPORTS : N/A

CLASSE DE RISQUE DU MIN. DES TRANSPORTS : N/A

SECTION 15 - INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

ASOSHA : Dangereux selon la définition la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200)

(Suite à la page 4)

9100495F

Produit : 16-5200-050,-080,-120,-320,-400,-600,15-5112 à 15-5122, 30-5108 à 30-5178,30-5243 à 30-5421,57-5152 à 57-5153, 61-4340 (060 à 600 grit)

Préparée le : 29/10/07

Page 4

SIMDUT AU CANADA : Cette fiche signalétique a été préparée en conformité avec les Règlements sur le contrôle des produits, sauf en ce qui a trait aux 16 titres.
CLASSEMENT SIMDUT AU CANADA : N'EST PAS RÉGLÉ

```
=====|
|                SECTION 16 - AUTRE INFORMATION                |
|=====|
```

DATE DE RÉVISION DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE PRÉCÉDENTE : 28/10/04
MOTIF DE LA RÉVISION : nouveau format section 2.

LÉGENDE : A.I. - aucune information, N.É. - non établi, N.D. - non déterminé

ABRÉVIATIONS : ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists;
OSHA : US Occupational Health and Safety Administration; ST-LEMP: Seuil de tolérance
- Limite d'exposition moyenne pondérée (8 heures); LECD : Limite d'exposition de
courte durée (15 min.); VL - Valeur limite; LEA : Limite d'exposition admissible.

EXONÉRATION : En autant que nous le savons, l'information contenue dans cette fiche
signalétique est exacte ou a été obtenue de sources que nous croyons exactes. Nous
n'assumons toutefois aucune responsabilité, expresse ou implicite, quant à
l'exactitude ou à l'exhaustivité des renseignements contenus aux présentes.
L'acheteur assume toute responsabilité relativement à l'utilisation de ce matériel.

Visiter le site www.buehler.ca de temps à autre pour consulter les révisions les plus récentes.

```
=====
=====
<Fin de la Fiche Signalétique>
```